



Litige véhicule occasion

Par Stephanie 1904

Bonjour,

Mon fils a acheté un véhicule d occasion auprès d' un négociant en août 2023. C est son premier gros crédit et le véhicule ' a depuis pu rouler qu une dizaine de jours grand max..Nous habitons Souillac, la Seat Ibiza a été achetee dans le Loiret. Une semaine après l achat, Tanguy repartait chez nous, panne aux alentours de limoges. Son assurance n a pris en charge le remorquage que dans le garage le plus proche. Après discussion avec le vendeur, nous avons dû louer un plateau a nos frais, pour qu il constate et effectué les réparations nécessaires, en m occurrence a priori changement de crémaillère. Retour du véhicule jusqu a Souillac, le problème s est estompé et a réapparu. Nous avons contacté un garage pour qu il regarde, il n a rien voulu toucher ne voulant pas être responsable : il manque des vis partout. Il a immobilisé la voiture. Le vendeur nous parle a nouveau de réparation mais il ne veut pas payer le rapatriement. Nous l avons déjà fait une fois..

Peut on l'y obliger ou annuler cette vente?